

## LETTRÉ D'INFORMATION

Numéro 42 - Avril 2023



### CALENDRIER DES EVENEMENTS A NE PAS MANQUER



#### FORMATION

**GESTES MANUELS PERMETTANT D'APPORTER SOINS ET BIEN ETRE A SES EQUINS**

**Mercredi 31 mai 2023**

Rives (matin) et visite d'exploitation  
(l'après midi)  
Aude de Montalivet

Plus d'information : [ici](#)



#### FORMATION

**GESTES MANUELS PERMETTANT D'APPORTER SOINS ET BIEN ETRE A SES BOVINS**

**Mardi 30 mai et jeudi 1er juin 2023**

Rives (matin) et visite d'exploitation  
(l'après midi)  
Aude de Montalivet

Plus d'information : [ici](#)

### BESNOITIOSE

#### BILAN DES TESTS DANS LE LAIT EN ISERE

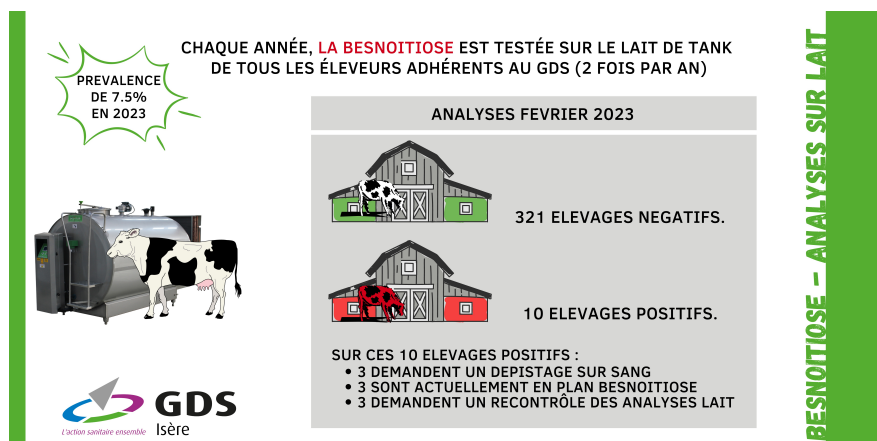
Chaque année, depuis 2019, la besnoitiose est testée sur le lait de tank de tous les éleveurs adhérents au GDS. Ce dépistage collectif permet de **détecter la besnoitiose qui s'installe dans un troupeau laitier**. En aucun cas, un résultat négatif permet d'assurer l'absence de la maladie dans le troupeau. En effet, les génisses, les vaches taries et les vaches traies au pot ne participent pas au lait de tank et l'effet dilution peut aussi donner un lait négatif avec peu d'animaux positifs présents dans le troupeau.

**Sur les 331 élevages testés au mois de février 2023, il y a :**

- 10 élevages positifs : 3 vont dépister les vaches, 3 sont en plan et 3 reconrôles sur lait ont été redemandé (nouveau positif avec résultat proche du seuil)
- 321 élevages négatifs

En Isère, sur les élevages laitiers adhérents au GDS et livrant du lait en laiterie, nous avons donc une **prévalence de 7.5 % d'élevages touchés par la besnoitiose** 10 positifs + 16 connus positifs / 347.

En savoir plus : [ici](#)



## BILAN DES TESTS SUR SANG

Au 14/04/2023, la prophylaxie n'est pas terminée mais déjà 13 888 bovins ont été dépistés, 983 sont ressortis positifs, (la prévalence reste à 7% pour les bovins). Pour l'instant, 140 élevages sont touchés et 423 sont ressortis négatifs.

En savoir plus : [ici](#)

## FILIERE PORCINE

### PESTE PORCINE AFRICAINE OU EN SOMMES NOUS ?



La Peste Porcine Africaine (PPA), aussi appelée **Fièvre Porcine Africaine**, est une maladie animale due à un **virus**. Elle touche les suidés domestiques et sauvages mais n'est pas transmissible à l'homme. Cette maladie a un grand pouvoir de diffusion et est à l'origine d'un syndrome hémorragique souvent fatal dans ses formes aiguës.

La PPA est classée **danger sanitaire de 1ère catégorie** en France puisqu'elle pourrait avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires graves pour les filières professionnelles concernées. Ce virus peut survivre pendant des mois dans les produits à base de porcs. De plus, aucuns traitements, ni vaccins existent.

La **plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (ESA)** assure une **veille sanitaire** sur certaines maladies d'intérêts dont la PPA. Nous vous proposons ci après de visualiser l'un des bulletins de veille sanitaire édité le 12/04/2023, concernant la semaine du 03 au 09/04/2023 : [voir le bulletin](#)

EN SAVOIR PLUS

### AIDES POUR LA FILIERE

**CASTRATION DES PORCELETS** : Aide de 150€ pour la visite vétérinaire

Parution le 27 février d'une instruction technique visant à compléter la formation en distanciel par la visite du vétérinaire sur site. Cette instruction va être accompagnée par une aide à la "formation pratique sur site des éleveurs par les vétérinaires à la castration avec prise en charge de la douleur " en cours de publication par les services de France AgriMer.

En savoir plus : [ici](#)

### AIDE AUX INVESTISSEMENTS EN PRODUCTION PORCINE

Le **programme régional FEADER 2023-2027** est mis en œuvre par la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis ce début d'année. Il remplace le dispositif PCAE. La mesure 201 « Investir pour mon exploitation d'élevage » a été ouverte récemment au dépôt de dossiers sur le site internet de la Région . Les informations ainsi que la procédure de demande d'aide sont disponibles ci dessous

En savoir plus : [ici](#)

## AUTORISATIONS DE TRANSHUMANCES OVINES ET CAPRINES

### OBLIGATION POUR LES ELEVEURS OVINS ET CAPRINS

Cette année, la DDPP de l'Isère a délégué la gestion des transhumances ovines et caprines au

GDS de l'Isère. Cela ne change pas les règles de déclaration : un document de demande d'autorisation de transhumance est à compléter et à renvoyer au GDS de l'Isère au plus tard **15 jours AVANT** la montée des animaux en alpage.

Le GDS de l'Isère validera ensuite cette demande d'autorisation. Si le document nous parvient après l'arrivée des animaux en estive ou bien si votre cheptel n'est pas indemne de Brucellose et à jour de ses prophylaxies, le GDS de l'Isère ne pourra valider votre demande de transhumance et le dossier sera transmis aux services de la DDPP de l'Isère.

**Deux types de documents sont téléchargeables :**

- Autorisation de transhumance de l'Isère vers d'autres départements : [ici](#)
- Autorisation de transhumance de l'Isère vers l'Isère : [ici](#)

Vous pouvez nous transmettre la demande d'autorisation, **au plus tard 15 jours avant de monter :**

- Par mail : [gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com), ou bien
- Par courrier : GDS 38 - 145 Espace Trois Fontaines 38140 Rives

## LA SAISON ESTIVALE APPROCHE ... LES MOUCHES AUSSI !

Les beaux jours reviennent et la mise à l'herbe s'organise. Mais avec les premiers rayons de soleil, les premières mouches réapparaissent. Outre le rôle irritatif de ces insectes, le risque sanitaire est bel et bien présent. Les mouches peuvent porter et transmettre des maladies bactériennes, parasitaires ou virales. La transmission peut se faire soit par simple portage par des mouches lécheuses, soit par inoculation par des mouches piqueuses. Le cycle de l'insecte peut aussi être responsable des symptômes des animaux.

### MOUCHES : DES SOLUTIONS NATURELLES POUR NOS ELEVAGES

Dans le but de lutter contre ce fléau, différentes techniques sont disponibles. Découvrez les techniques naturelles, et sans produits chimiques, pour lutter efficacement contre les mouches dans vos élevages.



POUSUIVRE LA LECTURE

#### MAGGOTS

ref : 40240005



Larvicide granulés pour lutter contre les larves de mouches, moucheron et vers à queue dans les locaux d'élevage.

Inhibe la mue des larves qui ne peuvent se transformer en adultes et meurent

Facile d'utilisation : en épandage à sec ou après dilution dans l'eau par pulvérisation et arrosage

#### MOSCAREX

ref : 40226000



Insecticide badigeon pour lutter contre les mouches adultes en intérieur et extérieur des bâtiments

Facile d'utilisation : prêt à l'emploi en badigeon, au pinceau sur parois, piliers, encadrement des ouvertures...

#### PRODUITS COMPLÉMENTAIRES



Solutions prêt à l'emploi pour piéger les mouches adultes résiduelles à l'intérieur des bâtiments, laiterie, pièce de vie...

Produits : Diffuseur automatique et aérosol, Sticker fenêtres, serpentins englués, Mouch'Clac rouleau dévidoir.



**Isère**  
*Votre expert en hygiène*



**DES SOLUTIONS  
DESINSECTISATION  
SUR MESURE**

**N'HESITEZ PLUS,  
CONTACTEZ NOUS AU 09 74 50 85 85**

**GDS ISERE**

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseaugds.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)